

30 jan 2014 -17:33

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2014

Suivi des infractions en matière de sécurité routière - Deuxième lecture

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Mobilité Melchior Wathelet, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal relatifs au suivi des infractions en matière de sécurité routière.

L'avant-projet vise une perception plus efficace des infractions, notamment à l'égard des conducteurs étrangers. L'obligation d'envoi de la copie du procès-verbal à un contrevenant étranger est supprimée.

Le projet désigne la Direction de l'immatriculation des véhicules (DIV) comme point de contact national pour l'accès des Etats membres aux données nationales relatives à l'immatriculation des véhicules en cas d'infraction et effectuer des requêtes automatisées.

Les projets ont été adaptés à l'avis des Régions, de la Commission pour la protection de la vie privée, du Comité sectoriel pour l'autorité fédérale et du Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant l'article 65 de la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, et la loi du 19 mai 2010 portant création de la Banque-Carrefour Véhicules

Projet d'Arrêté royal modifiant l'Arrêté royal du 8 juillet 2013 portant exécution de la loi du 19 mai 2010 portant création de la Banque-Carrefour des véhicules

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à
l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>